

Édition de Franchin (Matthieu), Clarke (Jan), Couderc (Christophe), « Établissement de la musique », *Théâtre complet*, Tome VII, Corneille (Thomas)

DOI: 10.48611/isbn.978-2-406-16692-4.p.0399

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2024. Classiques Garnier, Paris. Reproduction et traduction, même partielles, interdites. Tous droits réservés pour tous les pays.

## ÉTABLISSEMENT DE LA MUSIQUE

La musique de *Circé* (H.496) est principalement contenue dans les *Mélanges* de Charpentier (volume 17, cahiers XVIII-XIX, manuscrit autographe, 39 x 25,5 cm, f° 1-17, Bibliothèque nationale de France, RES VM-1 259 (17)). Cette source manuscrite se présente sous forme de partition générale, établie pour orchestre à cordes à quatre parties (dessus, haute-contre, taille et basse de violon), basse continue, et un ensemble de voix (dessus, haute-contre, taille et basse) réparties entre chœur et solistes. Elle présente la quasi-totalité des interventions musicales, en dehors de la chanson «Viens, ô mère d'Amour, viens recevoir nos vœux » (III, 8), celle du Faune « Il n'est rien de si doux que de changer sans cesse », et le dialogue chanté par le même Faune et la Dryade, « L'inconstance détruit les douceurs de l'amour » (IV, 4). Ces trois airs étaient notés dans un autre cahier, aujourd'hui perdu.

En raison du succès de la musique, Christophe Ballard a également édité plusieurs airs chantés dans un recueil publié à Paris en 1676, intitulé *Airs de la comédie de Circé, avec la basse continue*. Cette source imprimée contient les airs des deux satyres, « Deux beaux yeux me charment » et « Un jour la jeune Lisette » (acte I), le dialogue de Tircis et de Silvie « Pourquoi me fuyez-vous, ô beauté trop sévère » (acte II), la chanson de la Dryade « Vous étonnez-vous » et celle du Faune « Il n'est rien de si doux que de changer sans cesse » (acte IV), la chanson d'un Sylvain « Tout aime » et le dialogue du Sylvain et de la Dryade « Il n'est point de plaisir véritable » (acte V). Ces airs sont publiés avec accompagnement de basse continue.

La partition éditée dans le présent volume a été établie à partir de la source manuscrite autographe de Charpentier. Absente des *Mélanges*, la musique de la chanson « Il n'est rien de si doux que de changer sans cesse » (IV, 4) a été restituée à partir des *Airs de la comédie de Circé*. Nous donnons également, dans l'appendice 3, la version alternative du trio chanté « Mes soupirs vous le font trop entendre » (V,

11), que Ballard donne sous forme d'un duo (pour voix de dessus et de haute-contre, sans basse chantante), avec des paroles alternatives (« Il n'est point de plaisir véritable »). Pour la scène des pantomimes (IV, 5) qui mêle les paroles de Circé avec la musique, la partition de Charpentier donne la musique d'un seul bloc, avec l'indication suivante : « toutes les fois qu'on trouve deux barres dans cet air on s'arrête pour laisser parler Circé ». Nous avons restitué la version avec les interruptions à partir de ces indications. Dans le prologue et l'épilogue, nous avons également explicité les indications verbales de Charpentier en ce qui concerne la reprise des airs chantés ou des danses : la musique se trouve ici répétée toutes les fois où elle doit l'être. Les clés ont été modernisées, avec indication des clés originales en *incipit*, tandis que la ponctuation des paroles chantées a été établie à partir du texte édité. Nous avons enfin restitué, entre crochets, la nomenclature des instruments et des voix lorsque celle-ci n'était pas indiquée par Charpentier. Les abréviations D vl, HC vl, T vl, B vl ont été respectivement utilisées pour Dessus de violon, Haute-contre de violon. Taille de violon et Basse de violon.

Au niveau de l'exécution de la musique, le mémoire des frais journaliers de Circé conservé dans les registres de l'Hôtel Guénégaud mentionne six noms - Converset, Marchand, Duvivier, Dumont, Dufresne, Courcelles - et un « clavecin ». Ces six noms sont ceux des musiciens ordinaires du théâtre, constitués en une bande de six violons, à quatre parties (deux dessus, une haute-contre, une taille et deux basses). Le mémoire des frais indique que les quatre premiers musiciens étaient payés 3 livres 15 sols par représentation; les deux autres, seulement 3 livres. À partir de cette différence de salaire, nous pouvons en déduire que les basses de violon étaient jouées par Converset et Marchand (leguel est aussi mentionné par Charpentier, dans le manuscrit, pour la partie de basse qui lui est dédiée, dans l'air chanté « Un jour la jeune Lisette »), et les dessus, par Duvivier et Dumont : ce supplément de 15 sols s'explique par le fait que ces musiciens avaient à jouer, en plus des symphonies à quatre parties, les ritournelles en trio et les basses continues des airs chantés. Le clavecin, qui ne fait normalement pas partie des instruments ordinaires du théâtre, a été ici engagé pour l'accompagnement des parties chantées. Le 31 mai 1675, nous trouvons également noté dans les dépenses : « Payé à M. de Visé pour avoir joué du théorbe à la répétition de Circé 33 livres<sup>1</sup> ». Comme cela est d'usage pour ce répertoire de musique de scène, les danses sont uniquement jouées par la bande de violons, sans clavecin ni théorbe (ces instruments sont réservés à l'accompagnement des airs et des chœurs chantés).

<sup>1</sup> Sur l'identité de ce « M. de Visé », voir ci-dessus.